

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
16/03/2024

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe		Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint	Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 ^{ème} adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. HEVIN Alain	Conseiller municipal	M. LE GROS Mickaël	Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. JEANNIN Jean-Luc

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : M. HERAULT Jimmy

A été élu secrétaire de séance : M. LE GROS Mickaël

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 février 2024
2. Compte administratif 2023 Commune et Lotissement des Roseaux
3. Compte de gestion 2023 Commune et Lotissement des Roseaux
4. Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : groupement de commande fournitures de bureau et consommables informatiques
5. Portage foncier Etablissement Public Foncier Local (EPFL)
6. Chantier argent de poche pour l'année 2024
7. Questions diverses

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 20 février 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 20 février 2024 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,

DECIDE : d'approuver le compte rendu du 20 février 2024

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2024-012 : Compte administratif 2023 Lotissement des Roseaux

Monsieur le Maire sort pendant le vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Léveillé Emilie, délibérant sur le compte administratif de 2023 dressé par Monsieur Landelle Jérôme, Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif du lotissement des Roseaux, lequel peut se résumer ainsi :

✓ Section de fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	305 382.52 €	248 699.88 €
RECETTES	310 954.76 €	255 430.07 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2023 : Excédent de 6 730.19 €
 Résultat clôture exercice 2022 : Excédent de 27 511.97 €
Résultat clôture fonctionnement année 2023 : Excédent de 34 242.16 €

✓ Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	285 972.38 €	233 012.57 €
RECETTES	285 972.38 €	242 377.52 €

Résultat d'investissement de clôture 2023 : Excédent de 9 364.95 €
 Résultat clôture exercice 2022 : Excédent de 43 594.86 €
Résultat clôture investissement année 2023 : Excédent de 52 959.81 €

DCM 2024-013 : Compte administratif 2023 Commune

Monsieur le Maire sort pendant le vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Léveillé Emilie, délibérant sur le compte administratif de 2023 dressé par Monsieur Landelle Jérôme, Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

✓ Section de fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 076 519.00 €	795 074.31 €
RECETTES	1 076 519.00 €	974 064.12 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2023 : Excédent de 178 989.81 €
 Résultat clôture exercice 2022 : Excédent de 180 078.52 €
Résultat clôture fonctionnement année 2023 :
 Excédent de 359 068.33 €

✓ Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	809 162.56 €	553 555.99 €
RECETTES	809 162.56 €	519 242.14 €

Résultat d'investissement de clôture 2023 : Déficit de 34 313.85 €
 Résultat clôture exercice 2022 : Déficit de 59 124.05 €
Résultat clôture investissement année 2023 :
 Déficit de 93 437.90 €

Restes à réaliser Dépenses : 180 232.00 €
 Restes à réaliser Recettes : 50 884.27 €
 Total restes à réaliser : Déficit de 129 347.73 €

Soit un déficit total de 222 785.63 €

DCM 2024-014 : Compte de gestion 2023 Commune et Lotissement des Roseaux

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de Gestion du Budget Principal et lotissement des Roseaux dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DCM 2024-015 : Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : groupement de commande fournitures de bureau et consommables informatiques

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du Conseil Municipal du 29 novembre 2019 pour l'adhésion au groupement de commande pour les fournitures administratives auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Ce marché prend fin en mai 2024.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la commune à adhérer au groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande et toutes les pièces inhérentes au présent dossier.

DCM 2024-016 : Portage foncier Etablissement Public Foncier Local (EPFL)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) est un outil opérationnel chargé de négocier puis acquérir à la demande de la Commune des terrains ou bâtiments en vue de les rétrocéder dans les conditions de délais et de coûts convenus à l'avance.

La Municipalité a pris connaissance que la boulangerie, située au 4 place de l'église et cadastrée section C n° 1161, 1237 et 1239, d'une superficie totale d'environ 333 m² est en vente. La surface habitation est de 120 m² et la surface commercial est de 60 m².

Il est aujourd'hui proposé de solliciter l'EPFL Mayenne-Sarthe afin de pouvoir acquérir ce bien.

La commune pourra signer une convention de mise à disposition avec l'EPFL après acquisition par ce dernier du bien précité. Le portage sera d'une durée de 5 ans.

Cette acquisition est nécessaire pour le maintien d'une boulangerie sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (pour : 12, contre : 0, abstention : 1)

- Sollicite l'intervention de l'EPFL Mayenne-Sarthe pour l'acquisition et le portage foncier du bien de la Boulangerie cadastrée section C n° 1161, 1237 et 1239,

- Décide de contracter une convention de portage foncier entre la Commune et l'EPFL Mayenne-Sarthe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2024-017 : Chantier argent de poche pour l'année 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous allons accueillir des jeunes pendant les vacances de printemps et été pour réaliser différentes missions sous la responsabilité du responsable technique et qu'il est nécessaire de leur verser des indemnités.

Vu la proposition de la Communauté de Commune du Pays de Meslay-Grez de mettre en place un chantier « argent de poche » sur la commune de Bazougers sur l'année 2024,

Vu le dispositif concernant l'ensemble des adolescents de 16 à 18 ans pour effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnité portée à 15€/jour dans la limite d'un travail de 3 heures par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'indemniser les jeunes pour 5 demi-journées effectuées le matin de 9 h 00 à 12 h 00 sur la base de 5,00 € de l'heure.

Commission infrastructures :

Monsieur Brécin fait le compte rendu :

- *Les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche du Lotissement des Roseaux devraient démarrés fin avril 2024.*
- *La commission voirie se réunira le 6 avril 2024, afin d'échanger sur les travaux à effectuer cette année.*

Commission vie locale et environnement :

Madame Pelmoine fait le compte rendu :

- *Le samedi 23 mars s'est déroulé le carnaval réunissant les trois associations de parents d'élèves (APE de l'école publique Simone Veil, APEL du RPI de l'école Saint-Paul – Sacré-Cœur et La Jardinière de l'école Les Pieds dans l'herbe). Le thème était Terre de Jeux 2024. Les enfants ont défilé dans le village et ont chanté la chanson « La flamme olympique ». L'association de djembel a effectué une représentation et un mini concert a eu lieu avant le goûter.*
- *Lors de la semaine olympique du 2 au 5 avril, l'association Tennis de Table organisera une initiation le 3 avril pour le centre de loisirs et le 5 avril pour les enfants des 3 écoles.*

Commission affaires sociales :

Madame Léveillé fait le compte rendu :

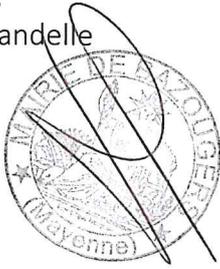
- *Les animateurs ont été recrutés pour les vacances d'été au centre de loisirs. L'accueil de loisirs sera ouvert une semaine supplémentaire pendant la période estivale.*

Prochain conseil fixé au mardi 9 avril 2024

La séance est levée à 22 h, le 26 mars 2024

Fait et délibéré le 26 mars 2024.

Le Maire,
Jérôme Landelle



Séance du 26 mars 2024
Délibérations prises du n° 2024-012 à 2024-017

Numéro de délibération	Objet de la délibération
2024-012	Compte administratif 2023 Lotissement des Roseaux
2024-013	Compte administratif 2023 Commune
2024-014	Compte de gestion 2023 Commune et Lotissement des Roseaux
2024-015	Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : groupement de commande fournitures de bureau et consommables informatiques
2024-016	Portage foncier Etablissement Public Foncier Local (EPFL)
2024-017	Chantier argent de poche pour l'année 2024

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc	<i>Absent excusé</i>	HERAULT Jimmy	<i>Absent</i>
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël			